

Lettre Natura 2000



Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars

Carte d'identité



Nom : Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars
Superficie : 346 hectares
Communes : Champlitte et Vars (70)
Milieux naturels : pelouses et prairies, forêts, ruisseau, étangs et milieux humides
Structure opératrice : Commune de Champlitte
Animateur délégué : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Le mot du président

La biodiversité rend de multiples services que ce soit dans la régulation du cycle de l'eau, le maintien de la fertilité des sols, de la production de nourriture et également des services sociaux, récréatifs et culturels. Le constat actuel montre une érosion de ce patrimoine naturel qui s'explique de différentes façons : intensification ou au contraire l'abandon de certaines activités, en particulier agricoles, l'urbanisation...

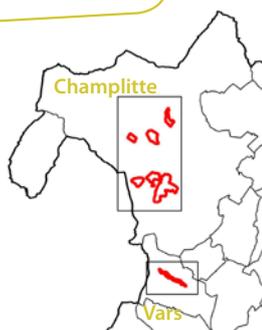
Face à ce constat de la dégradation de ces milieux naturels, les communes de CHAMPLITTE et de VARS ont choisi de préserver et maintenir ces riches milieux des pelouses sèches et de l'étang de Theuley et son secteur par des mesures de protection liées à NATURA 2000.

Les pelouses sèches de Champlitte et l'Étang de Theuley-lès-Vars sont connus pour leur forte valeur patrimoniale environnementale et leur importance dans la préservation de la biodiversité en Franche-Comté. Cette richesse subit elle aussi cette érosion, alors même que la préservation de la biodiversité et les activités humaines ne sont pas incompatibles et sont parfois intimement liées.

L'intégration du patrimoine naturel de Champlitte et Vars au sein du réseau européen Natura 2000 constitue une reconnaissance de cette richesse et montre notre responsabilité en qualité d'acteurs locaux à trouver localement un juste équilibre entre préservation de la biodiversité et les enjeux sociaux, économiques et culturels. Les activités d'entretien par un pâturage raisonné et un fauchage contrôlé sont indissociables de la préservation de ces sites.

Gilles TEUSCHER

Président du comité de pilotage du site
 Natura 2000 «Pelouses de Champlitte,
 étang de Theuley-lès-Vars»
 et maire de Champlitte



Natura 2000

Un réseau de sites en faveur de la biodiversité européenne

Face au constat de la dégradation des milieux naturels et des populations de faune et de flore sauvages en Europe, les Etats membres de l'Union européenne se sont donnés pour objectif commun le maintien ou le rétablissement de cette biodiversité à l'échelle de l'Union.

Deux directives ont été établies dans ce sens, la directive « oiseaux » (1979, révisée en 2009) et la directive « habitats, faune, flore » (1992). Ces directives listent les espèces et les milieux naturels remarquables ou menacés en Europe, dits d'intérêt communautaire, et pour lesquels les Etats membres s'engagent à mettre en place des mesures de conservation.

Parmi les diverses mesures prévues, la principale est la constitution d'un réseau européen de sites Natura 2000. Ils sont identifiés et délimités par les Etats membres du fait de leur intérêt pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Comment ça marche ?

La France a choisi un mode de gestion concertée, confiée à un opérateur local et suivie par un Comité de pilotage (Copil).

Le **Copil**, organe de concertation et de décision du site, regroupe l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités territoriales, représentants socio-professionnels, associations, usagers, services de l'état. Il désigne l'opérateur, valide le plan de gestion du site appelé Document d'objectif (Docob) et suit sa mise en œuvre.

Le **Docob** est le document cadre du site, rédigé par l'opérateur pour une période de 6 ans. Il intègre les enjeux environnementaux du territoire et les activités humaines qui existent sur le territoire. Natura 2000 reconnaît en effet que l'état de la biodiversité est indissociable de l'homme, de ses activités, de ses valeurs sociales et culturelles.

Le Docob constitue ainsi un document de gestion durable qui vise le maintien et la restauration des espèces et habitats en tenant compte des préoccupations économiques et sociales locales.



Le réseau Natura 2000 en chiffres

EN EUROPE : 27 000 sites • plus d'1 million de km² • 18,4 % du territoire Européen

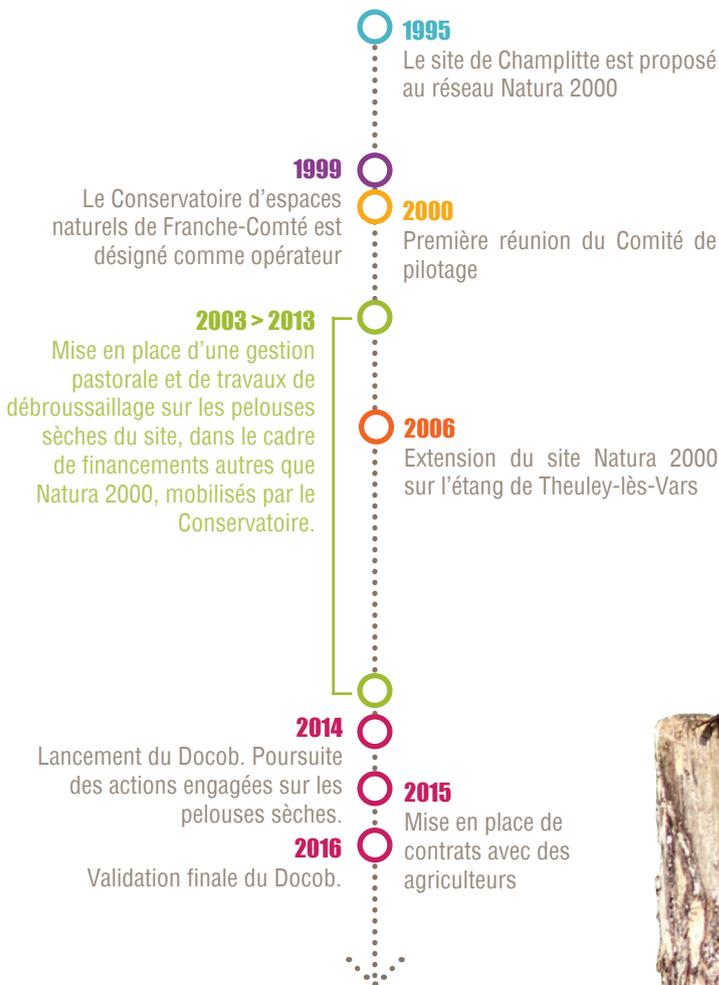
EN FRANCE : 1758 sites • 100 000 km² • 12,6 % du territoire national

EN FRANCHE-COMTÉ : 73 sites • 255 830 ha • 15,79 % du territoire régional.

EN HAUTE-SAÔNE : 13 sites • 87 179 ha • 16,2 % du territoire départemental

Et à Champlitte et Vars ?

Chronologie des démarches :



Un patrimoine riche à préserver

Le site abrite de nombreuses espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire. Il est surtout connu pour ses pelouses sèches mais inclut une mosaïque de milieux allant des cultures à la forêt.

Les pelouses sèches

Il s'agit du milieu phare qui a justifié historiquement la désignation du site.

Elles se développent sur des sols peu épais et sensibles à la sécheresse. Les plus connues sont celles du Mont Gin, de la Pâturie, des Pierrottes ou de Montarlot, mais on en trouve aussi de moins grandes ailleurs sur le site. Ces pelouses sèches abritent une flore très riche qui apprécie la chaleur et sait résister au manque d'eau, les plus célèbres sont les orchidées, dont l'ophrys abeille ci-contre. La faune n'est pas en reste, en particulier les papillons, certains oiseaux, tels que l'alouette lulu, ou le lézard vert qui apprécie l'abri des buissons et murets.

Les pelouses sont issues du déboisement par l'homme et de l'utilisation très ancienne pour le pâturage et/ou la fauche. Ces activités sont indissociables de leur préservation.



L'anémone pulsatile, protégée en Franche-Comté, égaie les pelouses sèches au sortir de l'hiver.

Une importante colonie de chauves-souris fréquente le tunnel de vidange de l'étang de Theuley-lès-Vars, dont le grand rhinolophe



Les milieux humide de l'étang de Theuley et du ruisseau des Écoulottes de Vars

Le secteur de l'étang de Theuley-lès-Vars est intéressant pour ses milieux humides et aquatiques : végétation de bordure des étangs, forêts humides d'aulnes et de frênes, ruisseau des Écoulottes. Le tunnel de vidange de l'étang abrite par ailleurs une importante colonie de chauves-souris ; chaque année environ 450 femelles de murin à oreilles échancrées et une centaine de grand rhinolophe viennent y mettre bas et élever leurs jeunes.



Les prairies et les haies

Les secteurs de prairie bordés de haies ou ponctués de bosquets occupent des surfaces importantes sur le site. Ces milieux sont très importants pour certaines espèces d'oiseaux telles que la pie-grièche écorcheur qui y niche, ou de chauves-souris tels les rhinolophes qui y chassent des insectes.

Ils sont actuellement menacés par les difficultés que connaît l'élevage, les prairies sont progressivement remplacées par les cultures et les haies

La pie-grièche écorcheur est un oiseau en déclin en Europe. Il peut être observé dans les haies et buissons épineux du site de mai à septembre.

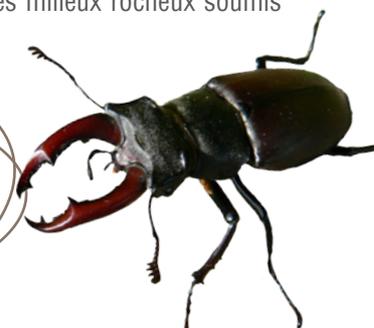


Hêtraies-chênaies et éboulis calcaires

Les milieux forestiers sont assez peu représentés dans le périmètre Natura 2000. On y trouve quand même des hêtraies-chênaies d'intérêt européen qui abritent certaines espèces d'oiseaux, de chauves-souris ou d'insectes remarquables tels que le lucane cerf-volant.

Les pentes de la Vieille Côte à Montarlot abritent un milieu très particulier pour la région, des éboulis calcaires où se développe une végétation caractéristiques de ces milieux rocheux soumis aux éboulements.

Ce scarabée volant, plus gros coléoptère d'Europe, a de grosses mandibules en forme de bois de cerf, d'où son nom : le lucane cerf-volant. Il vit dans le bois mort des chênes.



Vous pouvez participer !

Différents outils contractuels sont utilisés pour mettre en place la gestion du site Natura 2000 « Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars ». Tous basés sur le volontariat, chacun s'adresse à un type de problématiques et de bénéficiaires différents.

Les contrats agricoles

Un projet agro-environnemental a été déposé en octobre 2014. Son objectif est de soutenir localement l'activité d'élevage indispensable au maintien des pelouses sèches et des prairies. Les contrats permettent d'obtenir une aide financière en échange de la mise en place de pratiques favorables au milieu ou aux espèces (par exemple absence de fertilisation, fauche tardive, etc.). Ce projet a permis la mise en œuvre de Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Deux exploitants se sont ainsi engagés sur 72,6 ha de pelouses sèches.

- **Bénéficiaires** : exploitants agricoles
- **Zones concernées** : pelouses, prairies et surfaces agricoles déclarées à la PAC
- **Durée** : 5 ans renouvelables
- **Financement** : forfaitaire selon cahier des charges (rémunération/ha)



Les contrats Natura 2000 ou contrats non agricoles

Ces contrats s'appliquent aux milieux ouverts ou forestiers. Ils permettent de financer des travaux qui visent la conservation ou la restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Des projets de contrats sont par exemple envisagés pour réouvrir certaines pelouses embroussaillées ou pour la restauration des ouvrages de l'étang de Theuley et la préservation de la colonie de chauves-souris qu'ils abritent.

- **Bénéficiaires** : tout propriétaire ou ayant droit (locataire, etc.) volontaires, non agriculteurs
- **Zones concernées** : terrains non déclarés à la Politique agricole commune (PAC)
- **Durée** : 5 ans
- **Financement** : sur devis avec cahier des charges particulier

Les chartes Natura 2000

Il s'agit d'un ensemble de bonnes pratiques environnementales concernant les différents milieux naturels. L'adhésion à la charte permet aux propriétaires signataires de bénéficier d'avantages fiscaux liés à la propriété, en particulier l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Cette adhésion s'effectue à l'échelle de la parcelle sur tout ou partie des terrains du propriétaire. La charte du site a été validée en 2011, tout propriétaire désireux d'y adhérer peut contacter l'opérateur du site pour plus d'informations.

- **Bénéficiaires** : tout propriétaire, avec accord du locataire sur les propriétés en location
- **Zones concernées** : toute parcelle dans le périmètre Natura 2000
- **Durée** : 5 ans
- **Financement** : avantages fiscaux



CONTACTS

Structure animatrice du site Natura 2000

Commune de Champlitte
33 bis rue de de la République
BP 8
70600 CHAMPLITTE
03 84 67 64 10



Animateur technique

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Bernard Destrieux, chargé de missions • 03 81 53 04 20
bernard.destrieux@cen-franchemonte.org
Maison de l'environnement • 7 rue Voirin •
25000 Besançon



Financiers

